

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un avocat général près la Cour de Justice Benelux
M (82) 5

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 31 décembre 1981 de la démission, avec effet au 20 avril 1982, de Monsieur F. Dumon en tant que avocat général près la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur E. Krings, Premier Avocat général à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé avocat général près la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 2 juin 1982.

Le Président du Comité de Ministres,

C. FLESCH